

REVUE DE PRESSE



• Enquête publique

Le nouveau Schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E)

Élaboré il y a plus de 10 ans, le précédent schéma de planification ne permettait plus d'accompagner les grandes mutations que nous imposent les bouleversements de notre siècle tels que le changement climatique, la désindustrialisation ou encore les fractures sociales et territoriales.

L'objectif ?

Garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens dans un environnement préservé à l'horizon 2040. Le Conseil régional a décidé de le réviser par anticipation, pour élaborer un nouveau cadre : le SDRIF-Environnemental (SDRIF-E).

Participez à l'enquête publique

Après avoir largement concerté les Franciliens, les associations, les professionnels et les collectivités pour élaborer le projet de SDRIF-E, la Région souhaite recueillir les avis de chacun sur cinq priorités pour aménager l'Île-de-France de 2040 :

1. Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens,
2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité,
3. Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités,
4. Conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions
5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité.

Le SDRIF-E, qu'est-ce que c'est ?

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme d'échelle régionale qui a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol en Île-de-France.



• Lutte contre le bruit

Pollution sonore ferroviaire sous haute surveillance !

En décembre dernier, la société BruitParif a installé le tout premier capteur sonore Méduse à Chatou en présence de l'association MAARR. Ce capteur vise à objectiver les nuisances sonores ferroviaires, offrant ainsi la possibilité d'obtenir une information précise sur l'impact de ce bruit spécifique sur la vie quotidienne des Catoviens. Grâce à sa conception mobile, les études du bruit en Île-de-France sont déployées sur l'ensemble de la ligne du RER A entre la Défense et Saint-Germain-en-Laye. Le capteur permet ainsi de surveiller et de vérifier que les niveaux sonores respectent les normes établies.

Cette initiative vise à améliorer le quotidien des habitants en identifiant les sources de bruit et de proposer à la RATP des actions concrètes contribuant à la création d'un environnement plus sain.

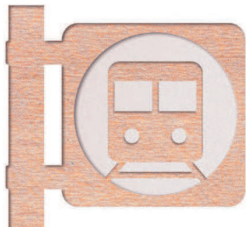
Ce programme a été mis en place avec l'aide de la Région Île-de-France dans le cadre de son plan budget participatif développement durable. Les mesures relevées sont consultables sur le site de www.bruitparif.fr.



Transports ferroviaires et vibrations

Faisons appliquer les textes

Si la pollution sonore des voies ferrées est mal encadrée en France, elle peut espérer une avancée au travers de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) votée le 24 décembre 2019. En effet, les articles 90 et 91 de cette loi prévoient la prise en compte des pics de bruit et des vibrations comme nouveaux indicateurs de gêne. Encore faut-il que cette loi soit traduite dans des textes d'application.



L'article 90 vient de bénéficier d'un arrêté qui prévoit de mener une étude de trois ans pour valider, ou pas, les pics de bruit comme indicateur de gêne. Il est regrettable qu'il n'ait pas été prévu la publication simultanée d'un autre arrêté permettant l'étude conjointe des vibrations, dont les effets sont importants sur la santé des riverains. Dans un avis rendu public, le 7 juin 2021, le Conseil national du bruit reconnaît la « *démultiplication de l'effet ressenti (...) du fait d'une double composante acoustique et vibratoire* ». En d'autres termes, l'effet sonore issu des vibrations, appelé « bruit solidien », amplifie le bruit propagé dans l'air.



L'article 91 de la LOM prévoyait une avancée majeure qui se fait toujours attendre : en effet, le phénomène vibratoire aurait dû se voir doter, au 31 décembre 2020, d'un seuil que les opérateurs doivent respecter, comme c'est déjà le cas pour le bruit. Il est urgent de rappeler que les riverains de voies ferrées sont démunis face aux vibrations, car ces dernières nécessitent un traitement à la source et, surtout, une réglementation qui n'existe pas en France.

MAARR, association de riverains de voies ferrées, réclame que soit appliqué le seuil recommandé par la Commission européenne (66 dB vibratoires au sein des habitats) avec une prise en compte des pics de vibrations. Les avancées réglementaires qui seront obtenues pour le bruit aérien doivent toujours profiter au bruit solidien et permettre, ainsi, à l'État d'avancer plus vite.

Depuis plus de cinquante ans, la France travaille sur le phénomène vibratoire. Des lois ont été votées, puis abrogées. Les études s'accumulent. Certains pays européens et la Suisse ont déjà mis en place une réglementation. Aujourd'hui, la France a le devoir de se montrer **ambitieuse**, car l'Europe a besoin d'harmoniser son cadre réglementaire. À l'aube du Grand Paris, la France a, surtout, le devoir de se montrer **responsable** car les riverains de voies ferrées sont légitimes à revendiquer le droit de vivre dans un environnement sain.

Certains opérateurs disent prendre en compte la pollution vibratoire dans leurs projets sans qu'aucune norme ne s'applique en France. Cet élan reste toutefois fragile et obscur quant aux seuils retenus et aux solutions préventives sélectionnées.

Avec le phénomène vibratoire, le gouvernement français a l'occasion de montrer qu'il est capable d'être leader sur un sujet environnemental.

Il ne manque plus que la volonté pour ce faire.

Association MAARR

Développement d'un quartier de banlieue au bord d'une voie ferrée © MAARR.



Mouvement associatif anti-nuisances des riverains du RER A

Association créée en 2018

Membre de BruitParif et du réseau FNE Ile-de-France

association.maarr@gmail.com

Page Facebook : MAARR

Pétition en ligne : « MAARR des nuisances du RER A1 » sur la plateforme Change.org

En 2019, MAARR participe à l'étude acoustique et vibratoire du CSTB sur Chatou-Le Vésinet ainsi qu'au projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

En 2021, MAARR témoigne devant le CNB (Conseil national du bruit).

• CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Connaissez-vous sa durée de validité ?



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Si votre carte nationale d'identité a été délivrée après 2014, elle mentionne donc une validité de 15 ans. Si votre carte nationale d'identité a été délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, elle mentionne donc une validité de 10 ans.

Toutefois, votre carte nationale d'identité bénéficie d'une extension de validité de 5 ans, si vous étiez majeur au moment de sa délivrance. La prolongation de 5 ans de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur la carte nationale d'identité n'a pas besoin d'être modifiée.

Tous les pays n'acceptent pas les cartes d'identité de plus de 10 ans, à vérifier sur www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI.

Si vous avez un passeport en cours de validité, le renouvellement anticipé de la carte d'identité ne sera pas possible. •

d'infos www.chatou.fr/Demarches
www.interieur.gouv.fr - www.diplomatie.gouv.fr

Chatou, ville la plus économe du Département !

L'association « Contribuables Associés » fondée en 1990, qui lutte contre les excès de pression fiscale, a rendu son Argus des communes. Il classe les communes de la plus économe à la plus dépensière.

Chatou arrive en première position du classement des Yvelines avec une note de 14/20 !

Argus de Contribuables Associés
Évaluation de la commune d'après ses dépenses



d'infos

arguscommunes.touscontribuables.org



Seule Chatou Mag est une publication municipale. Toutes les autres parutions utilisant le nom de la Ville sont des publications privées.

Association MAARR

Mouvement Associatif Anti-nuisances de Riverains du RER A



Résultats de l'étude acoustique et vibratoire Commandée par la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), l'étude acoustique et vibratoire menée en 2019 par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), est disponible, sur demande écrite, auprès de l'association MAARR. Depuis plusieurs années, elle se mobilise avec le soutien des communes de Chatou, du Vésinet et de la CASGBS pour faire reconnaître auprès de la RATP les nuisances vibratoires créées par le passage du RER. Son action vise à obtenir des aménagements spécifiques. Si la CASGBS soutient l'action et la demande des riverains, elle ne saurait pour autant être sollicitée pour financer d'éventuels travaux afin d'y remédier. Pour obtenir l'étude : adressez un email, précisant vos coordonnées postales sur association.maarr@gmail.com L'étude vous sera adressée par courrier postal.

Chatou, Le Vésinet.....MAARR du RER !

Une association s'est créée suite aux nuisances sonores et vibratoires engendrées par les nouvelles rames circulant sur la branche Saint-Germain du RER A

MAARR (Mouvement Associatif Anti-nuisances des Riverains du RER A) a vu le jour en janvier 2018, après avoir existé un an et demi sous la forme d'un collectif de riverains sur la commune de Chatou. Après quelques passages dans la presse locale et la création d'une page Facebook à son nom, le collectif s'est fait connaître de riverains de communes voisines, dont le Vésinet, et l'association MAARR a été créée afin de défendre les intérêts et fédérer les actions des riverains du RER A sur Chatou, le Vésinet – deux villes identifiées Points Noirs du Bruit des transports en commun par la RATP - et les communes avoisinantes qui souhaiteraient le rejoindre.

Quotidien dégradé

Tout a débuté en septembre 2016, lors de la mise en circulation totale des nouveaux trains à deux étages (MI09) sur la ligne du RER A entre Saint Germain en Laye et Paris. Le quotidien des riverains s'est vu fortement dégradé par de nouvelles nuisances : des vibrations pénétrant les habitats jusqu'à faire trembler les lits et perturbant le sommeil des adultes et des enfants.

Le collectif a alors fait circuler une

pétition, dans quelques rues longeant le RER sur Chatou, qui a recueilli la signature d'une cinquantaine de familles en l'espace de deux week-ends. IDF Mobilités, la RATP, la DRIEE ainsi que Monsieur Ghislain FOURNIER, alors Maire de Chatou, ont été les destinataires de cette pétition.

Depuis, une action similaire a été entreprise sur la commune du Vésinet et rassemble pour le moment trente foyers supplémentaires.

Parallèlement, le collectif s'est rapproché de l'Observatoire du Bruit en Ile-de-France, aussi connu sous le nom de Bruitparif, afin d'obtenir une cartographie du bruit à jour sur les communes des Yvelines. Mais les cartes les plus récentes datent de 2012 et celles de 2017 ne sont pas encore disponibles.

Soutien de la ville de Chatou

Aujourd'hui, MAARR a le soutien officiel de la Mairie de Chatou et attend depuis plusieurs mois le résultat de mesures acoustiques et vibratoires relevées par la RATP entre février et juin 2017.

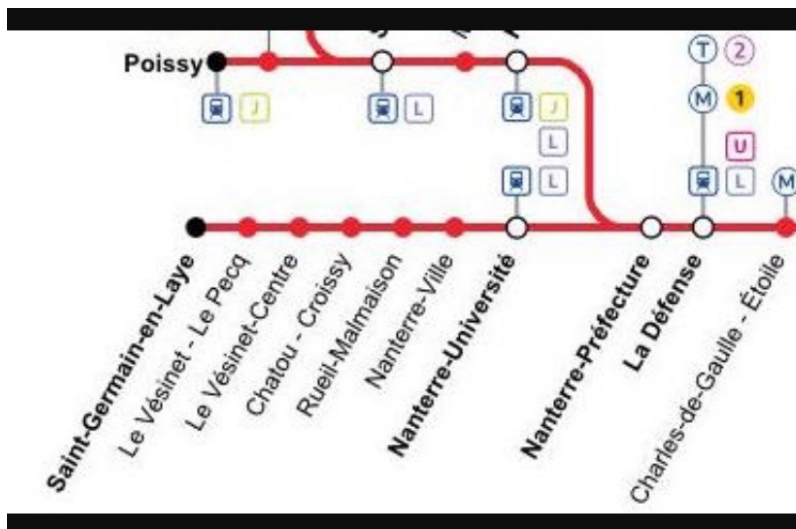
Un compte-rendu public en Mairie de Chatou devait avoir lieu le lundi 9 avril dernier, selon un porte-

parole de la RATP, reçu le 5 mars par Eric DUMOULIN, nouveau Maire de Chatou. La date de communication de ce compte-rendu a du être reportée à cause des grèves.

Améliorations possibles

Des solutions d'amélioration existent (pose de tapis anti-vibratiles et murs anti-bruit notamment). Elles sont d'ailleurs mises en place progressivement par la RATP depuis déjà quelques années entre les stations Nation et La Défense. L'association MAARR demande à la RATP de mettre en conformité le reste du tronçon au-delà de La Défense, dans le respect des normes acoustiques et vibratoires préconisées par la Commission Européenne. A notre connaissance, aucune transformation notable des infrastructures n'a été réalisée depuis 1972, date du prolongement de la ligne A du RER de La Défense jusqu'à Saint Germain en Laye.

Relevons enfin que l'association a été sollicitée très récemment par des riverains du Pecq et de Rueil-Malmaison qui se plaignent des mêmes nuisances sonores et vibratoires. Afin de rassembler tous les riverains du RER A, entre La Défense et Saint-Germain-en-Laye, concernés par ces nuisances, une pétition a été mise en ligne sur la plateforme Change.Org sous le nom de « MAARR des nuisances du RER A1 ».



Pour contacter MAARR, envoyez un message :

Via Messenger sur la page Facebook : MAARR

Via l'adresse mail : association.maarr@gmail.com

Urbanisme

LA PLACE MAURICE BERTEAUX ACHÈVE SA MUE

Le programme Sinopia, réalisé par le groupe MDH Promotion, verra le jour fin 2019 place Maurice Berteaux.



Le projet, lancé au deuxième trimestre 2018, à l'étude depuis plusieurs années a été choisi par les élus et les services de la Ville, en concertation avec les riverains.

Il s'intégrera dans son environnement urbain proche, notamment avec la réalisation de 2 maisons jumelées en arrière du projet. Une transition harmonieuse vers l'habitat pavillonnaire pour le quartier.

La Ville de Chatou, soucieuse de la vitalité de son tissu économique, a souhaité que des commerces soient maintenus en rez-de-chaussée.

Une cinquantaine de places en souterrain est prévue afin de satisfaire la demande de stationnement.

Des places pourront être louées ou achetées, en fonction des disponibilités. ■

En Chiffres

- 30** logements (dont 8 sociaux)
- 2** maisons jumelées
- 50** places de stationnement
- 300 m²** de surface commerciale.

Passeports et CNI

Attention aux délais !

Prenez de l'avance pour faire ou refaire vos titres d'identité afin d'éviter les files d'attente et l'affluence à l'approche des vacances !

Pour gagner du temps, consultez la liste des pièces à fournir et imprimez votre formulaire de demande rempli sur www.chatou.fr.

Pour faciliter votre demande de passeport, prenez rendez-vous en ligne avec le service de l'État-civil dans la rubrique Démarches > Passeport. Choisissez la date et l'horaire qui vous conviennent selon les disponibilités.

Rappel : Pour prendre rendez-vous avec le service de l'État-Civil connectez-vous sur www.chatou.fr

TOUTE PRISE DE RENDEZ-VOUS EST GRATUITE VIA LE SITE DE LA VILLE.



Service de l'État-civil : 01 34 80 46 00 - etatcivil@mairie-chatou.fr



© AdobeStock

LA VILLE SOUTIENT L'ASSOCIATION MAARR

L'association MAARR (Mouvement Associatif anti-nuisances de riverains du RER A) créée en janvier 2018 a pour objectif d'attirer l'attention sur les vibrations que subissent les habitants à chaque passage, en gare de Chatou, des nouveaux trains à deux étages. La Ville s'associe à cette initiative et invite la RATP à faire le nécessaire contre ces nuisances.



Plus d'infos : association.maarr@gmail.com



© EvelyneBenoist.com

Les riverains n'en peuvent plus des vibrations du RER

Une cinquantaine de familles ont signé une pétition pour dénoncer les passages des trains qui font trembler les murs de leurs maisons et entraînent des problèmes de santé.

CHATOU

PAR PIERRE-ANTOINE LEFORT

LE BRUIT et les trains qui passent sous les fenêtres, ils s'y étaient habitués. Mais depuis un an, le passage des RER à côté de leurs maisons apporte une nouvelle nuisance à ces habitants de Chatou. « Avec les nouveaux RER à double étage, on a maintenant le droit aux vibrations », explique Sophie, porte-parole du collectif « Riverains RER A Chatou-Croissy ». « Lorsqu'un train est très chargé, j'entends les verres s'entrechoquer dans mon armoire », assure celle qui nous accueille dans sa maison, à deux pas des rails.

Sa voisine, Marie, est collée aux voles. « Les vibrations m'ont causé des problèmes de santé : insomnies, sensibilisation accrue... Je suis débout avec le premier RER. » La RATP a financé la pose de double vitrage, mais c'est loin d'être suffisant, dénonce-t-elle. « Avec mon mari, nous avons engagé 30 000 € de travaux, notamment d'isolation. »

En septembre 2016, le collectif a lancé une pétition pour dénoncer les nuisances. Une cinquantaine de fa-



Chatou, hier. Depuis un an, le passage des RER provoque d'importantes nuisances.

milions l'ont signée. « Mais beaucoup refusent, ils ont peur de voir leur maison perdre de la valeur », ajoute Sophie. Ce que confirme Marie :

« Lorsque j'ai eu mes soucis de santé, j'ai voulu partir. J'ai eu des dizaines de visites, mais aucune n'a débouché sur une vente. En même temps je comprends, je veux partir, je ne vois pas pourquoi les gens voudraient venir ! »

La RATP a fait des mesures au printemps pour évaluer la réalité des nuisances. « Nous n'avons pas encore eu de retour », s'indigne le collectif. L'entreprise confirme les tests. « Nous avons une réunion technique la semaine prochaine. Et nous présenterons les résultats aux élus et aux riverains au courant du mois de septembre, lors d'une réu-

non publique », explique le service de presse de la RATP.

Le collectif réclame l'installation de tapis anti-vibrations entre les rails du train et la réduction de la vitesse des RER. Il prévoit de contacter le Défenseur des droits. Et, pourquo-

pas, de porter l'affaire en justice.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Apprenez à garder l'équilibre

CARRIÈRES-SUR-SEINE

A PARTIR D'AUJOURD'HUI, les inscriptions sont ouvertes pour participer aux ateliers « L'équilibre en mouvement » qui auront lieu du 6 octobre au 19 janvier 2018, tous les vendredis, de 15 heures à 16 h 30, au gymnase des Alouettes. Des ateliers réservés aux personnes âgées d'au moins 60 ans qui consisteront en des exercices de renforcement musculaire, d'assouplissement et de mobilité afin de prévenir les chutes. Pour s'inscrire à ces sessions gratuites, rendez-vous en mairie au centre communal d'action sociale (CCAS).

■ Pers. au 01.30.86.89.48.

LE PÈRE ANTOINE LEFORT

CONTINUONS ENSEMBLE

Voter !... Un geste citoyen.

Le vote est un des indices d'une démocratie accomplie. Et s'il est vrai que toute cité est une multiplicité, c'est par le vote qu'il est possible de faire converger des histoires et des aspirations différentes propres à chacune et chacun d'entre nous.

Voter est un droit civique, un geste essentiel au fonctionnement d'une démocratie. Un geste, que près de la moitié de la planète nous envie, qui permet à chacun d'exprimer pleinement ses libertés individuelles. Ainsi tous les citoyens peuvent exprimer leur choix et leur volonté en élisant leurs représentants locaux, nationaux, ou en répondant par exemple à une question posée lors d'un référendum.

Moyen le plus direct et efficace de participer à la vie démocratique, il sacralise un des trop rares instants où nous sommes placés sous un point de vue strictement égalitaire, où 1 citoyen = 1 voix. À notre échelle, le vote nous rend responsable des décisions qui régissent notre république.

Le vote est un droit, c'est aussi un devoir !

Résultat d'un long combat pour l'acquiescer, le temps pour l'étendre au plus grand nombre fut encore plus difficile : près de 150 ans ! Ce privilège qu'est le droit de choisir, d'autres l'ont gagné pour nous. Le faire vivre, c'est reconnaître ce combat, c'est aussi le meilleur moyen de le protéger.

Luttons contre le fatalisme et l'indifférence face au vote.

Profitez de cet outil qui nous est donné, rouage fondamental du système démocratique.

Ne gâchons pas un acquis si précieux.

Les 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin, VOTONS !

Groupe majorité

CAP CHATOU

**Déménagement des Services :
Rechercher l'excellence**

Lors d'un dernier conseil municipal il a été acté, à l'unanimité le prochain déménagement des services de la Mairie pour les regrouper au sein d'un même bâtiment. Un tel déménagement est souvent l'occasion d'une nouvelle organisation, afin d'améliorer l'efficacité globale. Nous proposons 3 pistes de réflexion :

Profiter de ce changement pour offrir aux chatoviens un accès plus facile aux différents services, en particulier en utilisant beaucoup plus les possibilités d'internet. L'occasion aussi d'offrir plus de transparence, y compris sur la vie de la Mairie, les opérations en cours, le suivi budgétaire, etc. Pourquoi ne pas envisager une certification QUALIVILLE ?, non pas pour faire plus d'administration, mais pour garantir par exemple une réponse adaptée à toute demande d'un citoyen, et avec des délais réduits.

Cette nouvelle organisation des services, doit se faire en prenant en compte la réalité de la communauté d'agglomération. La répartition des tâches entre les 2 institutions doit être source d'efficacité et d'économies. Certains services devront être construits avec un pôle centralisé permettant une montée en compétences, et un contact avec le public qui, lui, doit rester décentralisé.

Enfin, dans cette période où la transition énergétique et écologique devient une règle, la rénovation du nouveau bâtiment devra pouvoir être un exemple pour les chatoviens : Les 4 millions d'euros prévus pour ces travaux doivent permettre d'aller plus loin que les normes pour en faire un bâtiment avec une consommation énergétique très faible et utilisant l'énergie solaire. Les matériaux de rénovation eux-mêmes devront être choisis avec le plus grand soin.

Bien sûr, l'ensemble de ces changements devront faire l'objet d'une concertation avec le personnel municipal.

Pierre Grison, Katya Lainé, José Tomas
contact@cap-chatou.fr

CHATOU C'EST VOUS

Utilité de la participation :

Nous manquons de concertation à Chatou, cela se traduit par des pétitions et des réactions vives : les revirements sur les modifications de PLU en témoignent.

Sur la question du déménagement des bureaux de la Ville de Chatou, nous ne sommes pas d'accord sur tout ce qui a été proposé, et notamment sur le bouclage financier non équilibré : nécessité par la rénovation onéreuse du lieu, il s'équilibre par la vente de biens communaux qui n'ont rien à voir avec l'opération. La question du stationnement se pose aussi.

Néanmoins, nous avons voté pour cette décision : pourquoi ?

Car nous sommes pour le principe de rassembler les agents : pour un meilleur service aux catoviens, pour plus de cohérence dans leur travail, et pour effectuer des économies d'échelle. Enfin, le lieu est central.

Tout bloquer pour ne rien faire laisse la France, un territoire ou une ville, décrépit. Le résultat est que les décideurs deviennent féroces d'entreprendre quoi que ce soit, et manquent cruellement d'ambition.

Fort heureusement nous n'en sommes encore pas là à Chatou, mais nous voulons opposer à cette démarche de blocage, la démarche d'accepter le changement avec des propositions d'améliorations : au « non » systématique, nous préférons le « oui, mais ».

Encore faut-il que nos décideurs entendent le « mais ».

Il existe des outils modernes et efficaces qui permettent d'écouter, d'améliorer un projet en amont et par là même évitent toutes ces pétitions qui fleurissent à la moindre difficulté.

Ainsi, nous avons proposé des ateliers participatifs sur le Hameau Fournaise qui ont donné lieu au dépôt de 2 dossiers à l'appel à projet, en utilisant la plateforme d'échange <https://nouveauimpressionnistes.ecdys.fr>. C'est donc possible.

Les conseils de quartier devraient être aussi ce lieu d'échange, les dépositaires des améliorations que les citoyens veulent apporter à leur ville. Ils ne semblent pas jouer ce rôle.

Faisons de la politique autrement, décideurs comme opposants, pour plus de maturité citoyenne.

Emmanuel Loevenbruck, Clémentine Masson,
Vincent Grzechkovicz - www.chatoucvous.fr

OBJECTIF CHATOU

Voie ferrée : les riverains du RER A sont touchés par l'arrivée des rames à étage qui développent des vibrations inconnues jusqu'alors. C'est ainsi qu'une centaine de personnes dans le quartier des Ecoles du Second Empire demandent avec insistance à la RATP de prendre le problème à sa mesure. Les vibrations sont le fruit de voies obsolètes. La ligne A, la plus fréquentée d'Europe, ne pourrait-elle, à l'instar des lignes programmées pour le Grand Paris, bénéficier de la pose de voies anti vibratiles ? y aurait-il un maire pour s'y opposer alors que la voie de chemin de fer percée en 1837 est bordée d'habitations situées seulement à quelques mètres.

La reconversion des villas municipales en habitations : c'est le meilleur service à leur rendre après une occupation inadaptée de plusieurs décennies qui les a fortement dégradées. La seule exigence - partagée par la ville à notre connaissance - porterait sur l'empêchement de toute dénaturation de leurs façades exceptionnelles et d'extensions malheureuses après leur remise dans le domaine privé. Le regroupement des services dans les bureaux Investor ne portera pas non plus atteinte à l'hôtel de ville qui restera dans le patrimoine communal comme annoncé.

Le concernant, la dégradation par l'occupation publique a été encore plus manifeste. Bien que rare édifice remanié au début du XVIII^e siècle, il fut défiguré par la municipalité en 1965 et a subi des interventions en PVC et autres calorifugeages qu'une inscription à l'inventaire supplémentaire digne de ses décors intérieurs aurait empêchées. Puisque sa conservation est assurée par le PLU, soyons attentifs à son rehaussement architectural. Quant à son affectation, un office du tourisme ne pourrait-il notamment y être installé ?

Pierre Arrivetz - Lee Neumann - piarri@orange.fr - 06 33 33 25 76